

Bienvenue à l'internat du Centre Hospitalier de Périgueux

Pendant toute la durée de votre séjour, l'intendant qui gère l'internat, en lien avec la Direction des Affaires Médicales se rendront disponible pour vous apporter leur aide ou à répondre à vos questions.

En espérant que vous y trouverez confort, quiétude et convivialité, nous vous souhaitons un bon semestre au Centre Hospitalier de Périgueux et la bienvenue parmi nous.

PRESENTATION DE L'INTERNAT	2
VIE PRATIQUE A L'INTERNAT.....	4
VIE PRATIQUE A PERIGUEUX	6
REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT	7

PRESENTATION DE L'INTERNAT

L'internat est situé 10 Rue Victoria, 24000 Périgueux.

Le bâtiment possède 41 chambres dont 1 à destination des personnes porteuses de handicap, ainsi que des espaces communs (cuisine équipée, buanderie, salle à manger, salle de sport...), une terrasse et un espace extérieur.

Les chambres

Elles sont toutes équipées d'une salle de bain et de WC, d'un lit 2 personnes, d'un bureau et d'une chaise, ainsi que de placards.

L'entretien des chambres est à la charge de l'occupant.

Du matériel et des produits d'entretien sont mis à disposition dans les locaux communs situés à chaque étage.

Lieux de vie

L'entretien des espaces communs est effectué par l'intendant. Merci de respecter son travail.

Le locataire s'engage à respecter les locaux, les installations, le mobilier collectif ou individuel et l'ensemble des appareils électroménagers.

Les locaux comportent : une cuisine commune toute équipée, une salle à manger, un salon équipée d'une télévision, des jeux collectifs, une bibliothèque, une salle de sport, une buanderie, une salle commune à chaque étage et une cour extérieure avec terrasse.

Les repas

Le nettoyage de la vaisselle est à la charge du locataire.

2 lave-vaisselles vous sont mis à disposition. La vaisselle vous est également fournie.

Toute détérioration sera facturée collectivement.

Petit déjeuner : Le petit-déjeuner est à prendre dans les communs.

Repas du midi : Le repas de midi est à prendre au restaurant du personnel, ouvert de 11 h à 14 h, du lundi au vendredi.

Le paiement du repas est pris en charge par le CH de Périgueux pour un montant ne devant pas dépasser 9,74 € ce qui comprend : une petite assiette buffet d'entrée ou hors d'œuvre, un plat du jour (viande ou poisson + légumes), fromage ou produits laitiers, entremet ou fruit ou pâtisserie, une boisson (eau de source, eau gazeuse, jus de fruit ou coca-cola), un café ou thé. Au-delà de ce montant, l'interne devra s'acquitter de la différence.

Repas du soir et du week-end : Le repas peut être pris à l'internat à charge aux locataires de constituer leur dotation alimentaire.

Un kit d'arrivée collectif est fourni par le CH de Périgueux et est composé de la façon suivante : café moulu en dose de 80 g (8 doses), thé, chocolat en poudre, lait (12 L), 1 boîte de mini-beurre, 1 paquet de sucre en morceau, 2 paquets de biscottes, confiture en dosette, 1 bouteille d'huile.

Ensuite le CH de Périgueux vous fournira, tout au long de votre semestre, les produits suivants : sachets de sel et poivre. L'intendant sera en charge du réapprovisionnement.

VIE PRATIQUE A L'INTERNAT

Accès à l'internat

L'accès à l'internat ainsi qu'aux chambres se fait grâce à un badge. Celui-ci est strictement personnel.

Ce badge est à récupérer à l'accueil de l'internat auprès de l'intendant.

Tout badge perdu ou cassé sera facturé à hauteur de 18 € au locataire.

Accès internet

L'internat prévoit un accès internet pour tous les locataires, il sera indépendant de l'intranet du CHP. Vous devez respecter la loi HADOPI visant à favoriser la diffusion et la protection de la création sur Internet pour réduire le piratage des biens culturels sur Internet. Pour des raisons de traçabilités et de sécurité, nous avons souscrit une offre spécifique. La gestion des codes Wi-Fi pour chaque interne sera gérée par l'intendant.

Courrier

Une boîte aux lettres collective est prévue (*adresse postale : 10 Rue Victoria, 24000 Périgueux*). L'intendant sera en charge de réceptionner et de distribuer le courrier aux internes.

L'intendant

L'intendant est présent chaque jour du lundi au vendredi de 7h à 14h36. Son bureau est dans l'internat. Il est joignable en interne au 4977 ou par mail à intendante.internat@ch-perigueux.fr.

L'intendant doit réaliser différentes prestations facilitant l'intégration et la vie de l'internat. Il participe aux tâches permettant d'assurer le confort des internes.

Contacts utiles

La Direction des Affaires Médicales est joignable chaque jour du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, au 3058 ou par mail à da.am@ch-perigueux.fr

Astreinte technique : 4800 (demandes d'interventions techniques)

En cas d'urgence incendie, la sécurité du CHP est joignable en permanence, en composant le 05 53 45 28 20.

Hôtellerie

Linge hôtelier : A votre arrivée, un trousseau vous est remis. Celui-ci comporte une paire de draps, des couvertures et 2 oreillers. Toute détérioration ou perte sera à la charge de l'occupant.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le linge de lit fourni par le CH de Périgueux, merci de le signaler à l'intendant afin de les lui remettre et que cela soit noté sur l'état des lieux.

Si vous utilisez le linge de lit fourni, vous serez en charge du nettoyage tout au long de votre semestre.

A la fin du semestre, merci de déposer dans les sacs qui seront disponibles à ce moment-là les draps, les couvertures et les oreillers. Le linge non restitué ou détérioré sera facturé.

Kits d'arrivée :

- Un kit individuel pour votre arrivée vous est également remis et sera composé d'1 éponge, d'1 sac poubelle 10 L, 1 lavette intissé, 1 gel douche corps et cheveux, 1 savonnette, 1 produit d'entretien multi-surface.
- Un kit d'arrivée collectif comprenant du papier toilette et des rouleaux de sac poubelle 10 L sera à votre disposition.

Le CH de Périgueux vous fournira, tout au long de votre semestre, les produits suivants : rouleaux de sacs poubelles noires 50 L, rouleaux de sacs poubelles vertes 50 L, produits pour le lave-vaisselle, du liquide vaisselle main, lessive + adoucissant pour les machines à laver, produits d'entretien pour les sols et les surfaces.

L'intendant se chargera du réapprovisionnement et du rangement.

Buanderie : Deux machines à laver et deux sèche-linges à usage collectif sont mis à disposition. Toute détérioration sera à la charge des locataires.

Entretien des chambres : L'entretien des chambres est à la charge de l'occupant.

Du matériel et des produits d'entretien sont mis à disposition dans les locaux communs situés à chaque étage.

Evacuation des déchets : Le tri sélectif est organisé au sein de l'internat avec forte incitation des internes de le respecter et d'amener leurs déchets triés sur les divers points de collecte à proximité :

- Des containers SMD3 (bacs jaunes, bac cartons, bac verres) installés dans la rue Victoria
- Un bac des ordures ménagères (sacs poubelles noires) installé dans l'enceinte de l'internat. Ce bac sera ramassé par les services techniques du CH de Périgueux.

Un bac de compost sera expérimenté pour les bio-déchets.

Périgueux, capitale du Périgord

A 1h30 de Bordeaux en voiture et en train, Périgueux est une ville moyenne dynamique et connectée aux grands axes autoroutiers et ferroviaires. Connus pour son patrimoine remarquable, la ville et le territoire périgourdin sont une destination prisée des Français et des voyageurs étrangers à toutes saisons.

Une agglomération innovante et créative

L'agglomération de Périgueux bénéficie d'une vitalité économique forte, notamment grâce à ses nombreuses entreprises dans le secteur du tourisme, de l'agro-alimentaire et des technologies à haute valeur ajoutée.

30 000

habitants à Périgueux



105 000

habitants dans l'agglomération
Grand Périgueux

Office de tourisme de Périgueux / Place du Coderc

Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 18 h / du mardi au samedi de 9 h 30 à 18 h

Site internet : destination-perigueux.fr

Transports bus et vélo : Agence Périmouv'

11 rue du Président Wilson à Périgueux

Horaires : du lundi au vendredi : 9 h / 12 h et 13 h 30 / 18 h
samedi matin : 9 h / 12 h

Site web : [Accueil - GRAND PÉRIGUEUX \(grandperigueux.fr\)](http://Accueil - GRAND PÉRIGUEUX (grandperigueux.fr))



REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les droits et les obligations des résidents de l'internat du Centre Hospitalier de Périgueux.

ATTRIBUTION DES CHAMBRES

- Article 1 :** L'internat accueille, en priorité, les internes affectés au CH de Périgueux.
- Article 2 :** Afin qu'un maximum d'internes puisse bénéficier d'un logement, la période d'attribution est limitée à 6 mois, éventuellement renouvelable.
- Article 3 :** Les logements sont strictement réservés aux personnes nominativement autorisées par la Direction des Affaires Médicales. L'hébergement d'une personne autre que le locataire est formellement interdit.
- Article 4 :** Lors de l'attribution des logements, chaque interne doit impérativement remettre à la Direction des Affaires Médicales :
- Un exemplaire, daté et signé, des présentes conditions générales précédé des mentions « lu et approuvé »
 - Une attestation d'Assurance Multirisque Habitation que l'interne doit obligatoirement souscrire auprès de l'assureur de son choix, pour couvrir les risques usuels liés à l'occupation des logements dont il est responsable pendant toute la durée de son occupation.
 - Une caution d'un montant de 300 € à remettre par chèque, à l'ordre de la Trésorerie de Périgueux ETS HOSP, prélevée à l'entrée dans les lieux et restituée dans un délai de 2 mois.
- Article 5 :** Le locataire s'engage à respecter les locaux, les installations et le mobilier collectif ou individuel.

Il est responsable de l'entretien courant du logement : du matériel de nettoyage est à disposition dans les différents bâtiments.

Un état des lieux sera réalisé à l'arrivée et au départ de l'occupant. Il est assuré par l'intendant.

Lors de la sortie, le logement doit être en parfait état de propreté ; le mobilier et les équipements doivent être conformes à l'état d'entrée dans le logement, formalisé dans un document d'état des lieux. Une caution de 300 € sera à remettre au début du semestre. En cas de manquement à ces obligations, l'administration se réserve le droit de retenir les sommes correspondantes aux interventions de nettoyage et réparation.

Le locataire est libre d'emménager avant le 02 novembre/mai, selon la libération du logement par le locataire précédent, qui s'effectue le 01 novembre/mai en dernier délai.

Article 6 : L'entretien des chambres est à la charge de l'occupant.

Du matériel et des produits d'entretien sont mis à disposition dans les locaux communs situés à chaque étage.

Deux prestations ménage peuvent être proposées durant votre semestre :

- Prestation ménage 3 fois par semestre de manière à s'assurer de l'absence de dégradation et du minimum d'entretien requis
- Prestation mensuelle de manière à s'assurer de l'absence de dégradation et du minimum d'entretien requis

Merci de cocher la case de votre choix si vous souhaitez souscrire à ces prestations.

Article 7 : Un loyer mensuel de 150 € est demandé.

Merci de choisir le moyen de règlement :

- Prélèvement sur votre bulletin de salaire
- Chèque, à l'ordre de la Trésorerie de Périgueux ETS HOSP, à remettre à l'intendant entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois

DISPOSITIONS GENERALES

Article 22 : La perte ou le vol d'effets personnels, d'argent ou d'objets de valeur ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de l'administration.

Article 23 : Les chiens, chats et autres animaux ne sont pas autorisés dans les logements et les espaces communs.

Article 24 : Aucun échange de chambre n'est possible sans accord de l'intendant.

Aucun transfert de mobilier ou d'équipement divers ne doit avoir lieu entre les chambres.

Article 25 : Il est strictement interdit de fumer dans les chambres et dans les espaces communs. *Les nuisances sonores lors de soirées doivent rester raisonnables.*

Article 26 : Toute demande de réparation dans les chambres ou dans les parties communes est à signaler à l'intendant.

Fait à Périgueux, le

Signature de l'interne
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)